

République Islamique de Mauritanie

Honneur - Fraternité - Justice

Secrétariat Général du Gouvernement

Commission Nationale de Contrôle des Marchés Publics



الجمهورية الإسلامية الموريتانية شرف - إخاء - عدالة

الأمانة العامة للحكومة

اللجنة الوطنية لرقابة الصفقات العمومية

PROCES VERBAL N° 75/CNCMP/2013 DU 25/12//2013

L'an deux mille treize et le mercredi 25 décembre à 13 heures, le Comité Permanent de la Commission Nationale de Contrôle des Marchés Publics s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Ahmed Baba Ould Moulaye Zeine, son président.

Etaient présents:

- Brahim Ould Hamed, membre du CP
- Yacoub Ould Haibelty, Membre du CP
- Ciré Amadou, Membre du CP
- Raifa Mint Kassim, Membre du CP

Etaient absents

- Mohamed Abdellahi Ould Zeine, membre du CP
- Abderrahmane Abdoul, Représentant du Contrôle Financier

COMMISSION DE PASSATION DES MARCHES PUBLICS DES SECTEURS DES INFRASTRUCTURES

1°/-Examen de la lettre n°570/CPMP/SI reçue le 12 décembre 2013, demandant l'approbation du rapport d'analyse des offres techniques et financières relatives au contrôle et surveillance des travaux de construction du pont de Kamour.

Décision

Ce point est reporté pour approfondissement.

2°/-Examen de la lettre n°569/CPMP/SI reçue le 12 décembre 2013, demandant l'approbation du rapport d'analyse amendé des offres techniques et financières relatives à la construction des bureaux et logements des Hakems des neuf Moughataas de Nouakchott.

Décision

Sur la base des informations fournies, la CNCMP approuve ledit rapport d'évaluation proposant les attributions suivantes :

PV N° 75 du 25/12/2103

Page 1 sur 6

- lot 1: à MAURIBAT pour un montant de 91 959 643 MRO TTC et un délai d'exécution des travaux de (10) mois.
- lot 2: à SEB TP pour un montant de 104 260 680 MRO TTC et un délai d'exécution des travaux de (10) mois.
- lot 3: à SEBS pour un montant de 96 988 994 MRO TTC et un délai d'exécution des travaux de (10) mois.
- lot 4: à STS pour un montant de 100 001 608 MRO TTC et un délai d'exécution des travaux de (10) mois.
- lot 5 : à EMC pour un montant de 111 645 200 MRO TTC et un délai d'exécution des travaux de (10) mois.
- lot 6 : à Ets VETH pour un montant de 96 310 059 MRO TTC et un délai d'exécution des travaux de (10) mois.
- lot 7 : à MISA pour un montant de 107 910 965 MRO TTC et un délai d'exécution des travaux de (10) mois.
- lot 8 : à 2C-TP pour un montant de 91 526 720 MRO TTC et un délai d'exécution des travaux de (10) mois.
- lot 9 : à ENNEJAH pour un montant de 99 339 238 MRO TTC et un délai d'exécution des travaux de (10) mois.

3°/-Examen de la lettre n°580/CPMP/SI reçue le 19 décembre 2013, demandant l'approbation du rapport d'évaluation des manifestations d'intérêt demandant la consultation de quatre (04) bureaux au lieu de six (06), pour l'élaboration du SRAT de la wilaya de Trarza.

Décision

Ce point est reporté pour complément justifiant la demande de dérogation.

4°/-Examen de la lettre n°582/CPMP/SI reçue le 19 décembre 2013, demandant l'approbation du rapport d'analyse des offres financières relatives aux travaux de construction du pont de Kamour.

Décision

Sur la base des informations fournies, la CNCMP approuve ledit rapport d'évaluation des offres financières proposant l'attribution du marché au groupement BIS TP/H.TECH pour un montant de 942.860.177 UM HTT avec un crédit d'impôt de 212.429.634 UM et un délai d'exécution des travaux de 15 mois.

COMMISSION DE PASSATION DES MARCHES PUBLICS DES SECTEURS DE SOUVERAINETE

5°/-Examen de la lettre n°310/CPMP/Ssouv reçue le 22 décembre 2013, demandant l'approbation et l'autorisation de lancement d'un appel d'offres relatif construction d'infrastructures dans certaines localités du Tagant.

os & chin

<u>Décision</u>

Sur la base des informations fournies, la CNCMP approuve et autorise le lancement dudit d'appel d'offres.

6°/-Examen de la lettre n°308/CPMP/Ssouv reçue le 18 décembre 2013, demandant l'approbation du PPM complémentaire de la caisse de dépôt et de développent pour l'année 2013.

Décision

Sur la base des informations fournies, la CNCMP approuve ledit PPM pour l'exercice 2013.

7°/-Examen de la lettre n°307/CPMP/Ssouv reçue le 18 décembre 2013, demandant l'approbation de l'additif au DAO relatif à la construction de 1159 logements sociaux à Nouadhibou.

Décision

Sur la base des informations fournies, la CNCMP approuve ledit additif au DAO.

COMMISSION DE PASSATION DES MARCHES PUBLICS DU SECTEUR RURAL

8°/-Examen de la lettre n°790CPMP/sr reçue le 23 décembre 2013, demandant la objection sur la décision de la CPMP/SR d'annuler l'appel d'offres relatif au pose de matériels de clôture et accessoires dans certaines localités de l'intérieur du pays

Décision

Sur la base des informations fournies prouvant la disparition du besoin, la CNCMP n'a pas d'objection sur la décision de la CPMP/SR d'annuler ledit appel d'offres.

COMMISSION DE PASSATION DES MARCHES PUBLICS DES SECTEURS SOCIAUX

9°/-Examen de la lettre n°619/CPMP/SS reçue le 16 décembre 2013, demandant l'approbation du PPM de la CNAM pour l'année 2014.

Décision

Sur la base des informations fournies, la CNCMP approuve ledit PPM pour l'exercice 2013.

COMMISSION DES MARCHES DES SECTEURS DES SERVICES DE BASE ET INDUSTRIES EXTRACTIVES

10°/-Examen de la lettre n°862/CMSSBIE reçue le 22 décembre 2013, demandant l'approbation du nouveau rapport d'évaluation relatif à la construction du campus de l'école des mines de Mauritanie.

Page 3 sur 6

PV N° 75 du 25/12/2103

Décision

Sur la base des informations fournies, la CNCMP approuve ledit rapport d'évaluation proposant l'attribution du marché à l'entreprise SAMCO TP pour un montant de 2.861.894.828 UM TTC et un délai d'exécution des travaux de 22 mois.

11°/-Examen de la lettre n°863/CMSSBIE reçue le 22 décembre 2013, demandant l'approbation du rapport d'évaluation des offres techniques et financières relatives à la réalisation du lot 1 du DAO relatif aux huit systèmes d'AEP dans la wilaya de Gorgol.

<u>Décision</u>

Sur la base des informations fournies, la CNCMP approuve ledit rapport d'évaluation proposant l'attribution du marché à l'entreprise SOMIBA TP pour un montant de 254.162.846 UM HTT avec un crédit d'impôt de 42.835.964 UM et un délai d'exécution de 10 mois sous réserve de l'accord du bailleur de fonds.

COMMISSION DE PASSATION DES MARCHES PUBLICS DE LA DPEF

12°/-Examen du complément d'informations n°201/CPMP/DPEF reçue le 18 décembre 2013, demandant rapport d'évaluation révisé des offres relatives à l'acquisition d'équipements de la FTP.

Décision

Sur la base des informations fournies, la CNCMP approuve ledit rapport d'évaluation révisé proposant l'attribution du marché au soumissionnaire AGMIN pour un montant HT de 496.337,43 Euro.

13°/-Examen du complément d'informations n°203/CPMP/DPEF reçue le 23 décembre 2013, demandant l'approbation du rapport d'évaluation des offres relatives à l'équipement de la faculté des lettres et des sciences humaines.

Décision

Sur la base des informations fournies, la CNCMP approuve ledit rapport d'évaluation proposant l'attribution du marché à l'entreprise MCS pour un montant HT de 56.810.000 UM et un délai d'exécution de 03 mois sous réserve de l'accord du bailleur de fonds. Le crédit d'impôt doit être corrigé par la commission fiscale.

COMMISSION DE PASSATION DES MARCHES PUBLICS DES SECTEURS DE L'ADMINISTRATION, DELA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION

14°/-Examen de la lettre n°456/CPMP/SACC reçue le 18 décembre 2013, demandant la non objection sur la décision de la CPMP/SACC de rendre infructueux l'appel d'offres relatif à la fourniture et l'installation d'équipements audio pour le studio de la Radio Mauritanie.

It h chan

Décision

Sur la base des informations fournies, la CNCMP n'a pas d'objection sur la décision de la CPMP/SACC de rendre infructueux ledit appel d'offres.

15°/-Examen de la lettre n°452/CPMP/SACC reçue le 23 décembre 2013, demandant l'approbation du projet de marché relatif à la formation des structures issues de la réforme des marchés publics.

Décision

Sur la base des éléments fournis, la CNCMP approuve le projet de marché passé avec le groupement Codev et Sagés Consult pour un montant de 47.895 Euros HT et 39.745.000 UM HT avec un crédit d'impôt de 6.705,30 euro et 5.564.300 UM sous réserve l'accord du bailleur de fonds.

COMMISSION DE PASSATION DES MARCHES PUBLICS DE LA CUN

16°/-Examen de la lettre n°048/CPMP/CUN reçue le 223décembre 2013, demandant l'autorisation de passer un avenant relatif au marché pour la mise en place d'un réseau de 41 km à Tarhil.

Décision

Sur la base des informations fournies, la CNCMP autorise la passation dudit avenant avec l'entreprise NASSER MOHAMED AL SAYER pour un montant de 49.593.905 UM HTT et un délai d'exécution supplémentaire de trois (03) mois sous réserve de l'accord du bailleur de fonds. Le crédit d'impôt de l'avenant doit être corrigé par la commission fiscale.

COMMISSION DE PASSATION DES MARCHES PUBLICS DE LA CENI

17°/-Examen de la lettre n°342/CPMP/CENI reçue le 08 décembre 2013, demandant l'autorisation de passer les projets d'avenant suivants :

- 1. l'acquisition d'urnes électorales
- 2. réimpression de certains bulletins de vote des élections législatives et municipales

<u>Décision</u>

Les éléments fournis ne justifient pas la passation desdits avenants.

COMMISSION DES MARCHES PUBLICS DES SECTEURS DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES

18°/-Examen de la lettre n°195/CMSEF reçue le 23 décembre 2013, demandant l'approbation du plan de passation des marchés publics du Ministère des affaires économiques et du développement pour l'année 2014.

OB

Décision

Sur la base des informations fournies, la CNCMP approuve ledit PPM pour l'année 2013.

LE PRESIDENT

AHMED BABA OULD MOULAYE ZEINE

Les Membres du Comité Permanent

Brahim Ould Hamed

Yacoub Ould Haibelty

Ciré Amadou

Raifa Mint Kassim